

## LES OUVRIERS MAROCAINS DANS LES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Tout de suite après la guerre, les houillères nationales eurent de sérieuses difficultés pour recruter des mineurs de fond. Elles durent faire largement appel à la main-d'œuvre étrangère, et, en 1946, elles demandèrent à faire venir dans les bassins de la Loire et de la Lorraine, des ouvriers marocains volontaires avec un contrat de travail de 18 mois.

Les services de la Résidence acceptèrent le recrutement de ces ouvriers, sous réserve qu'il soit créé dans chaque bassin, un service social marocain, spécialement chargé d'assurer leur acclimatation en France.

L'expérience ayant été concluante, la direction du bassin du Nord et du Pas-de-Calais demanda, à son tour, en 1947, à en recruter dans les mêmes conditions. L'arrivée des ouvriers marocains, en nombre important dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, date de la fin de cette année-là.

### I. — LES OUVRIERS MAROCAINS DANS LES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS AVANT 1947

Il est difficile de fixer, d'une façon précise, leur nombre, leur origine, leur date d'arrivée et leur répartition dans la région, car, avant le mois d'octobre 1947, il n'existait aucun service spécialisé chargé de s'occuper d'eux, et, depuis, ils ne se font connaître que petit à petit au service social créé à cette époque. On peut cependant, semble-t-il, affirmer, sans grand risque d'erreurs importantes, qu'ils étaient peu nombreux, et ne devaient pas dépasser 200 à 300 pour l'ensemble des deux départements.

Ces ouvriers, qui vivaient, en général, très dispersés et souvent isolés, s'étant fixés là où ils avaient trouvé du travail, étaient venus en France à des époques et dans des conditions très diverses, certains depuis fort longtemps, puisque l'on trouve, par exemple, quelques vieux retraités des mines ayant 25 ou 30 ans de travail « au fond », qu'une usine des environs de Douai compte trois ouvriers marocains totalisant plus de 30 ans de service, et qu'un vieux Marocain est ouvrier agricole dans le Pas-de-Calais depuis 1917.

Ces vieux ouvriers ont, en général, épousé des européennes, et fait souche en France. Quelques-uns même ne sont jamais retournés au Maroc, et ont perdu tout contact avec leur famille, oubliant, parfois, jusqu'aux noms de leurs douar et tribu d'origine.

### II. — ARRIVEES DES OUVRIERS MAROCAINS DANS LES HOUILLERES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

En 1947, du mois de septembre au mois de décembre, 1.316 ouvriers arrivèrent dans ce bassin, dont 657 dans le département du Nord, et 659 dans le département du Pas-de-Calais.

Ces ouvriers étaient originaires, soit de la région d'Agadir, Sous et Anti-Atlas (924), soit de la région de Marrakech, territoire de Ouarzazate (125), soit de la région de Meknès, territoire du Tafilalet (267). Ils avaient été recrutés par une mission de l'office national d'immigration, et sélectionnés au cours d'une visite médicale sévère. Malgré cette visite, quelques-uns, à l'arrivée en France, furent déclarés inaptes au métier de mineur, car, bien qu'étant en excellente santé, ils ne possédaient pas le « gabarit » exigé pour ce métier particulièrement dur, et furent, soit reclassés dans l'industrie, soit rapatriés.

Tous ces ouvriers, après leur recrutement dans leur région respective, furent amenés par camion ou par car jusqu'à Casablanca, où ils s'embarquèrent, en convois accompagnés, à destination de Bordeaux ou de Marseille, d'où ils gagnèrent Douai par chemin de fer, pour y être répartis entre les différents groupes du bassin.

En 1948, 752 nouveaux ouvriers furent recrutés dans les mêmes conditions que l'année précédente ; 287 d'entre eux furent affectés dans le département du Nord, et 465 dans le département du Pas-de-Calais. 660 étaient originaires de la région d'Agadir, et 92 du territoire du Tafilalet.

Tous les ouvriers originaires de la région d'Agadir furent amenés, par camion ou car, de chez eux au terrain d'aviation d'Agadir, puis, par avion, en 12 heures en moyenne, au terrain de Lesquin, près de Lille, après escales à Oran et Perpignan, au cours des mois d'août et de septembre. Les avions utilisés étaient des avions de transport bi-moteur Bristol, aménagés très confortablement pour 60 passagers. Du terrain de Lesquin, ils gagnèrent directement, par car, leurs groupes d'affectation.

Les 92 ouvriers originaires du territoire du Tafilalet furent amenés, au mois de novembre, par bateau, à Marseille, d'où ils gagnèrent Douai par chemin de fer.

La mission de l'office national d'immigration ayant été complétée par un médecin des houillères

du bassin de la Loire et un agent du bassin du Nord, le nombre des inaptes au travail dans les mines fut pratiquement nul.

**Au mois d'avril 1950**, la majorité des ouvriers marocains du département du Pas-de-Calais dut être mutée dans le département du Nord, et, aux mois de septembre et octobre 1951, 1.008 nouveaux ouvriers, tous originaires de la région d'Agadir, arrivèrent, dans les mêmes conditions que ceux recrutés en 1947-1948. 742 furent affectés dans le département du Nord, et 266 dans le département du Pas-de-Calais.

Ces ouvriers ont emprunté des moyens de transport très divers pour gagner la France. Certains ont été amenés par bateau jusqu'à Bordeaux ou Marseille ; d'autres par avion jusqu'à Marignane ou Orly, d'où ils ont gagné Douai et leurs groupes d'affectation, par chemin de fer et car.

Enfin, il faut signaler l'arrivée dans la région, dans le courant des années 1948-1951, d'un certain contingent d'ouvriers, dont il est impossible de fixer le nombre, relativement peu important, venant, soit directement du Maroc, et spécialement de l'oriental (qu'ils ont quitté souvent clandestinement en passant par l'Algérie), soit des diverses régions de France, où ils étaient généralement chômeurs. Ils se firent embaucher, soit aux houillères (environ 150 pour le seul groupe de Valenciennes), soit dans les différentes industries locales, suivant leurs aptitudes et les possibilités d'embauche du moment.

**A l'heure actuelle**, la venue des ouvriers marocains en France est réglementée par le **dahir du 8 novembre 1949**, qui exige des émigrants les pièces suivantes :

- 1°) un contrat de travail visé par les services qualifiés du territoire d'immigration et par la direction du travail et des questions sociales ;
- 2°) un passeport ;
- 3°) un extrait de la fiche anthropométrique ;
- 4°) un certificat médical, ayant moins d'un mois de date, et devant être visé au moment de l'embarquement, après une nouvelle visite ;
- 5°) un reçu, délivré par le trésorier général du Protectorat, constatant le versement, par l'employeur ou le travailleur, d'une somme de 10.000 francs, à titre de garantie pour le remboursement des frais de rapatriement de l'émigrant.

### III. — LOGEMENT - NOURRITURE

Les Marocains qui ne travaillent pas dans les houillères, se sont logés, par leurs propres moyens, là où ils ont pu, et parfois assez loin de leurs lieux de travail ; en général, leurs logements sont acceptables, et bien peu de célibataires vivent dans les taudis où doivent, trop souvent, s'entasser les ouvriers algériens. Presque tous préférèrent payer un loyer plus élevé et avoir une petite chambre où ils logent seuls ou, au maximum, à deux.

Quelques entreprises logent une partie, au moins, de leurs ouvriers dans des baraquements. Presque tous les ouvriers font leur cuisine eux-mêmes.

Les houillères, par contre, logent tous leurs ouvriers dans des camps comprenant, soit des baraquements en bois, soit des baraquements du type « demi-lune ». Un seul, près de Valenciennes, comporte une vaste bâtisse en dur et quelques baraques en bois.

Elles avaient organisé dans ces camps, en 1947, des cantines, permettant aux ouvriers de se nourrir dans de bonnes conditions ; mais, dès qu'ils le purent, ils achetèrent un petit matériel de cuisine et, invoquant les prétextes les plus divers, ils demandèrent à quitter ces cantines qui durent être fermées. En réalité, désireux de faire le maximum d'économies, ils voulaient se nourrir aux moindres frais, ne se rendant pas compte, au début, que, pour mener leur vie rude dans un pays froid et humide auquel ils n'étaient pas habitués, ils devaient s'alimenter d'une façon beaucoup plus substantielle que chez eux.

Fortes cependant de cette expérience, en 1948 et en 1951, les houillères ne créèrent que des cantines provisoires et sommairement aménagées, ne devant nourrir les ouvriers que pendant quelques semaines, en attendant qu'ils aient pu se procurer le matériel nécessaire pour pouvoir faire leur cuisine eux-mêmes.

### IV. — HABILLEMENT

Tous les ouvriers venant clandestinement du Maroc arrivent en France habillés à l'européenne.

Ceux, venus aux houillères en 1947, avaient été dotés, à Casablanca, d'effets indigènes neufs ; mais cette mesure s'étant révélée sans intérêt, et même gênante pour eux, ne fut pas suivie, et, en 1948 et 1951, il leur fut donné, au Maroc, des vêtements européens, achetés par les houillères et qu'ils remboursèrent progressivement. Il en fut de même pour les vêtements de travail qui leur furent donnés à leur arrivée dans les mines.

Si certains, toujours par mesure d'économie ou par pauvreté, ne font aucun frais vestimentaires, la plupart d'entre eux, dès qu'ils le peuvent, achètent d'excellents vêtements, aux couleurs généralement voyantes, mais de bonne qualité et confortables.

Ceux qui, après une période de prospérité, redeviennent chômeurs ou traversent, pour d'autres raisons, des moments difficiles, revendent, en général, ces vêtements, quitte à se rhabiller complètement de neuf dès qu'ils le peuvent.

Les apparences sont cependant parfois trompeuses. Tel cet ouvrier mineur qui, après un séjour en France de vingt mois, rentra au Maroc, en 1950, très misérablement habillé, mais ayant plus de 300.000 francs d'économies.

### V. — EMPLOIS EN DEHORS DES HOUILLERES

Les Marocains non mineurs sont, pratiquement, tous employés dans l'industrie, et plus spécialement la métallurgie, où ils sont très appréciés. Très peu nombreux sont ceux qui sont employés dans le textile. L'un, est ouvrier agricole, depuis plus de trente ans, dans le Pas-de-Calais ; quelques autres se sont faits embaucher comme plongeurs dans des restaurants, ou travaillent dans le bâtiment ou dans les entreprises de travaux publics, mais ce ne sont, en général, ni les meilleurs éléments, ni les plus stables.

Les Marocains commerçants, connus à Lille, ou dans sa banlieue, ne sont qu'au nombre de cinq, deux cafetiers, un marchand de soldes, un épicier et un marchand de poisson, tous les cinq mariés à des européennes.

### VI. — ADAPTATION DANS LES HOUILLERES

Comme tous les ouvriers mineurs nouvellement recrutés, les Marocains suivirent des stages de formation au jour, de quelques semaines, avant d'aller travailler au fond. Ceux arrivés en 1947, quoique tous agriculteurs, et dont beaucoup venaient pour la première fois en France, s'adaptèrent remarquablement vite à leur nouveau métier, bien qu'il n'y eût pas, dans cette région comme dans celle de Saint-Etienne, de vieux ouvriers confirmés, pouvant servir d'interprètes entre eux et la maîtrise qui ne les connaissait pas, ou de moniteurs. Malgré cela, et assez rapidement, certains, en nombre non négligeable, se spécialisèrent, et reçurent des salaires importants, mais leur proportion fut variable selon les groupes et les fosses.

Le problème de l'adaptation ne s'est plus posé de la même façon pour les ouvriers arrivés en 1948, et surtout pour ceux arrivés en 1951. Ils ont trouvé tout de suite, presque partout, des colonies bien organisées, auxquelles ils se sont très facilement mêlés ; nombreux parmi eux étaient d'ailleurs ceux qui avaient déjà fait un premier séjour de dix-huit mois dans les houillères des bassins de la Loire, de Lorraine, ou même du Nord.

Il faut bien signaler, enfin, que la présence de contrôleurs sociaux, dont il sera question plus loin, a largement aidé à leur adaptation dans les mines et à leur acclimatation dans la région.

### VII. — RENDEMENT PROFESSIONNEL STABILITE AU TRAVAIL - ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les ouvriers marocains sont très appréciés, aussi bien dans l'industrie que dans les mines, pour leur stabilité, leur régularité au travail, leur docilité et leur rendement.

Il y a déjà dans la région quelques vieux ouvriers, et, dans les mines, il se crée, depuis 1947, des colonies très stables comprenant des éléments qui ne les ont jamais quittés depuis plus de quatre ans, ou qui y reviennent dès l'expiration des permissions de 4 à 6 mois qu'ils obtiennent tous les dix-huit mois ou tous les deux ans.

Les ouvriers, qui n'arrivent pas à se stabiliser, et qui sont toujours à la recherche d'un emploi, sont rares. Ce ne sont pas d'excellents éléments ; ils comprennent surtout des ivrognes, des joueurs de cartes, ou des fumeurs de kiff. Il est souvent difficile de leur venir en aide, car ils n'ont aucune spécialité, et leur mauvaise tenue, ainsi que leur instabilité, nuisent à leurs compatriotes sérieux, et compliquent la tâche des organismes chargés de les aider.

On ne peut pas dire que les accidents du travail soient plus fréquents chez eux que chez les ouvriers d'autres nationalités.

### VIII. — TUBERCULOSE - SILICOSE MALADIES VENERIENNES, ETC...

Les Marocains, comme d'ailleurs tous les Nord-Africains, sont très sensibles à la tuberculose. Cependant, malgré la vie rude qu'ils mènent dans la région froide et humide du Nord, elle n'a pris, à aucun moment, de proportions inquiétantes, malgré quelques cas mortels, et tous les malades ont pu être soignés dans de bonnes conditions. On aurait pu craindre le pire, vers le début de 1948, quand les ouvriers mineurs, sourds à tous les conseils qui leur étaient donnés, refusaient de s'alimenter convenablement, ne comprenant pas que le travail en France et le climat avaient des exigences qu'ils ignoraient chez eux.

Les cas de silicose ont été relativement rares jusqu'à maintenant et sans gravité, et les améliorations des conditions de travail dans les mines, permettent de considérer que, dans l'avenir, cette maladie doit se trouver en nette régression.

Les maladies vénériennes sont nombreuses, mais, en général, prises à temps et guéries rapidement. Le problème de la prostitution dans les camps des houillères a soulevé, au début, de nombreuses difficultés qui n'ont pu être aplanies que progressivement, et beaucoup d'ouvriers ont fait des « connaissances » à l'extérieur. De 1947 à 1950, il n'y a eu aucune affaire de mœurs grave à relever.

Tous les malades marocains bénéficient, tant qu'ils sont en France, des mêmes avantages de la sécurité sociale ou des caisses de secours minières que les autres ouvriers. Par contre, ils ne bénéficient des allocations familiales que si leur famille les a rejoints en France, ce qui est extrêmement rare ; ainsi, pratiquement, aucun ouvrier ne touche ces allocations, bien que les employeurs versent pour eux les primes correspondant à leurs salaires.

### IX. — INFRACTION - POLICE - CRIMINALITE

Les ouvriers marocains qui ont encouru des condamnations depuis la fin de l'année 1947 (et elles n'ont été, ni nombreuses, ni graves, sauf trois pour coups et blessures graves), ont été condamnés surtout pour fraude, à la frontière belge (au temps où cette fraude procurait de sérieux bénéfices), pour coups et blessures, vols (d'ailleurs peu importants), et ivrognerie.

Au mois de décembre 1949, un ouvrier condamné à mort pour assassinat d'une femme en Belgique, puis grâcié, était détenu à la prison de Douai, en attendant son transfert dans une maison centrale d'Algérie.

#### X. — CHOMAGE

Pratiquement, il n'y a pas de chômeurs marocains dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Comme ils sont, en général, très appréciés, tous ceux qui ont cherché sérieusement du travail en ont trouvé ; mais l'embauche se ralentit beaucoup et devient de plus en plus difficile pour les simples manœuvres.

#### XI. — POLITIQUE

Les ouvriers marocains sont peu accessibles aux propagandes des partis politiques, quels qu'ils soient, et, si certains détiennent des cartes, et parfois deux cartes de partis très différents, cela ne semble pas tirer à conséquence, jusqu'à maintenant du moins.

Venus en France pour gagner de l'argent et en envoyer le plus possible chez eux, ces questions, auxquelles, le plus souvent, ils ne comprennent rien, ne les intéressent guère ; pratiquement, aucun d'entre eux n'approuva les grèves des années 1947 et 1948, qui leur firent perdre des sommes importantes.

#### XII. — MENAGES MIXTES

##### VENUE EN FRANCE DES FAMILLES MAROCAINES

Il faut signaler un nombre de ménages mixtes, non négligeable, mais difficile à évaluer exactement, et d'assez fréquentes demandes de mariage.

La plupart du temps, les Marocains se mettent en ménage avec une européenne, assez rarement avec des prostituées ; ils ne demandent, souvent, à régulariser leur situation que quand la femme enceinte se voit refuser les allocations prénatales ou autres.

D'une manière générale, ces ménages marchent bien en France, mais le problème se pose de savoir ce qu'ils deviendront le jour où le mari décidera de rentrer en tribu.

La venue en France des familles marocaines se posera aussi très certainement un jour ; mais, actuellement, malgré tous les inconvénients que comporte la séparation des ménages, elle ne semble pas du tout souhaitable, en raison, en particulier, de l'impossibilité dans laquelle elles se trouveraient de se loger dans des conditions même très modestes, et du dépaysement des femmes, très peu évoluées, qui n'ont pratiquement jamais quitté leurs montagnes ou leurs villages du grand Sud.

#### XIII. — RELATIONS

##### AVEC LA POPULATION FRANÇAISE LOISIRS

Les relations des ouvriers marocains, avec la population française, sont excellentes, sauf quelques rares exceptions.

Si beaucoup d'ouvriers, hantés par le seul souci de faire le maximum d'économies, ne sortent jamais et sont modestement vêtus, les autres, au contraire, le sont avec une certaine élégance ; ils se sont créés des relations, vont régulièrement au cinéma, et, souvent, fréquentent les bals où, pratiquement, ils n'ont jamais été à l'origine de disputes ou de scandales.

Les premiers ne sont venus en France, la plupart du temps, que pour faire un séjour de courte durée (18 mois à deux ans) ; quant aux seconds, ils n'ont aucune idée bien arrêtée sur le temps qu'ils y passeront, et, moins pressés d'amasser un pécule, s'offrent des distractions sans, pour cela, oublier d'envoyer régulièrement des mandats à leur famille.

La bicyclette (vieux clou d'occasion, ou machine neuve, ou même parfois de luxe) est très en vogue chez eux ; elle est utilisée, non seulement pour se rendre au travail, mais, également, pour les promenades du dimanche ; il faut bien dire aussi qu'elle a beaucoup servi aux fraudeurs pour se rendre en Belgique, au temps où la contrebande, spécialement celle du café, laissait de substantiels bénéfices.

Les détenteurs de postes de T.S.F. sont nombreux.

Très peu pratiquent un sport quelconque ; leurs principales distractions, en dehors du cinéma ou des bals, sont les jeux de cartes et les visites qu'ils se rendent, le dimanche, de camp à camp, et au cours desquelles ils discutent indéfiniment, en buvant leur thé à la menthe traditionnel, auquel ils sont restés fidèles. Quand ils disposent de loisirs plus importants, ils entreprennent des voyages beaucoup plus longs, qui les mènent à Paris ou à Saint-Etienne, quelquefois en Lorraine.

#### XIV. — CONGES - PERMISSIONS

Ils bénéficient des mêmes congés payés annuels que les autres ouvriers, mais ces congés sont beaucoup trop courts pour qu'ils puissent envisager de se rendre au Maroc.

Par contre, les employeurs leur donnent volontiers, tous les dix-huit mois ou deux ans, un congé de 3 à 6 mois, qu'ils vont passer en tribu, aux époques les plus diverses de l'année. Certains cherchent à y être pour le jeûne du Ramadan ; d'autres, au contraire, ne veulent y arriver qu'au moment de la fête de l'Aïd Seghir qui le termine ; d'autres, enfin, s'y rendent au moment des gros travaux agricoles : labours, moissons, récoltes des olives ou des oranges, etc... Ils doivent être, alors, en possession d'un passeport français avec visa de retour.

Ils partent toujours avec leurs vêtements européens, qu'ils laissent en dépôt, généralement chez un parent ou un ami à Casablanca, pour les reprendre à leur retour. Ils mettent un point d'honneur à arriver chez eux, habillés de neuf et en vêtements traditionnels, donnant ainsi la preuve qu'ils ont bien réussi en France.

Pour se rendre au Maroc, la majorité utilise encore le bateau, et s'embarque de préférence à Marseille ; Bordeaux n'ayant pas (pour des causes inconnues) bonne réputation. Ceux qui voyagent en

3<sup>e</sup> classe ne sont plus une exception. Quelques-uns prennent l'avion, moyen de transport qu'ils trouvent plus pratique, quoique plus cher, et qui leur donne un certain prestige auprès de leurs camarades qui ne l'ont pas encore utilisé.

Les ouvriers marocains non mineurs sont dans l'obligation de prendre à leur charge tous les frais de transport, aussi bien à l'aller qu'au retour.

Par contre, les mineurs ont droit au voyage gratuit France-Maroc, qui leur est garanti par leur contrat, soit immédiatement à l'expiration de ce contrat, soit pendant un certain délai qui est fixé par la direction des houillères. Passé ce délai, ils en perdent le bénéfice.

De toutes façons, les frais du voyage de retour en France sont à leur charge, quand ils reviennent travailler aux mines après un congé en fin de contrat. Ils sont alors repris sans nouveau contrat, et tous les voyages ultérieurs, aller et retour, restent entièrement à leur charge, comme pour les autres ouvriers.

#### XV. — RAPATRIEMENTS GRATUITS

En dehors des mineurs arrivés en fin de contrat, peu d'ouvriers peuvent bénéficier d'un rapatriement gratuit, soit aux frais d'une collectivité française, soit aux frais du Protectorat.

Ceux qui en bénéficient sont, soit des malades, dénués de toutes ressources, et qui obtiennent ce rapatriement à la demande des médecins, soit des « ratés » ou des miséreux, n'ayant jamais pu s'adapter à la vie de France, et qui finiraient par sombrer dans la déchéance la plus complète, s'ils n'étaient pas aidés.

Ces différents rapatriements sont réglés par les services sociaux marocains de province, et par celui de Paris, dont il sera question plus loin.

#### XVI. — CONNAISSANCE DU FRANÇAIS COURS DU SOIR

Tous les Marocains apprennent, très rapidement, suffisamment le français pour arriver à se débrouiller seuls dans la vie courante ; ils connaissent les chiffres ; et, après quelques années de séjour, ceux qui parlent bien, et même très bien, le français, ne sont pas rares.

Par contre, très peu apprennent à lire et à écrire.

La dispersion des ouvriers non mineurs n'a pas permis, jusqu'à maintenant du moins, d'envisager l'organisation de cours du soir leur permettant d'acquérir des connaissances élémentaires d'écriture et surtout de lecture, qui leur seraient cependant très utiles.

En 1948-1949, des essais de cours de français furent tentés dans certains camps des houillères ; ils durent être abandonnés assez rapidement, car les élèves, très nombreux aux premières séances, les désertèrent très vite.

Repris, au début de cette année au groupe de Valenciennes, ces cours semblent devoir obtenir de

bien meilleurs résultats. Ils ont du succès surtout auprès des ouvriers les plus anciens, qui commencent à comprendre l'intérêt qu'ils présentent pour eux, et les avantages qu'ils peuvent en retirer. Il est, certes, encore trop tôt pour que l'on puisse en prévoir les résultats, mais l'essai est tenté sérieusement, et c'est déjà beaucoup.

Enfin, ceux qui savent lire et écrire l'arabe sont relativement nombreux ; leurs camarades illettrés les chargent, en particulier, de la rédaction et de la lecture de toutes leurs lettres.

#### XVII. — ENVOIS D'ARGENT AU MAROC

Ces envois sont très importants et représentent, chaque année, des dizaines de millions.

Il n'a été, malheureusement, possible d'établir une statistique précise — tant de ces envois que des sommes déposées à la caisse d'épargne — que pour l'année 1949.

Cette statistique révèle que, pour un effectif moyen de 920 ouvriers :

— 56.521.639 francs ont été envoyés par mandats,

— 11.398.600 francs ont été déposés à la Caisse d'Épargne,

— 16.950.500 francs ont été échangés à Bordeaux, au moment des rapatriements (1).

#### XVIII. — REPARTITION DES OUVRIERS MAROCAINS, PAR REGION D'ORIGINE ET PAR GENRE DE TRAVAIL

On peut répartir ces ouvriers en trois principaux groupes :

— 1<sup>o</sup>) Ceux originaires des régions ou territoires du sud du Grand Atlas. Entrent dans ce groupe, d'une part, tous ceux venus aux houillères avec un contrat, en 1947-1948 et en 1951, puisque, comme il l'a été indiqué au début de cette étude, les missions de recrutement de l'office national d'immigration n'ont visité que le sud du Maroc ; et, d'autre part, de vieux mineurs, dont l'arrivée est antérieure à 1947, quelques mineurs venus se faire embaucher sans contrat, quelques ouvriers employés dans la métallurgie, enfin, trois des commerçants sur les cinq, dont il a déjà été question.

— 2<sup>o</sup>) Ceux originaires du cercle de Berkane, et spécialement de l'annexe de Martimprey-du-Kiss (région d'Oujda), beaucoup moins nombreux que les précédents. On en trouve très peu dans les mines, et ils se sont fait, presque tous, embaucher dans l'industrie ou, surtout, dans la métallurgie, spécialement aux usines de la compagnie royale asturienne des mines à Auby, près de Douai, et aux usines de la société minière et métallurgique de Penarroya à Noyelles-Godault, dans le Pas-de-Calais.

Ces ouvriers, venus presque tous clandestinement en France, à des époques très diverses, semblent

(1) Il ne paraît pas exagéré de dire que ces sommes ne doivent représenter que les deux tiers de celles qui ont été envoyées ; certains ouvriers ayant fait leurs opérations postales sans avoir recours au service social marocain.

avoir été attirés par les centres où s'étaient déjà groupés leurs voisins d'Oranie (Tlemcen, Lalla Marina, Nedroma, etc...).

— 3°) Enfin, ceux originaires d'un peu toutes les autres régions et des villes du Maroc.

On les trouve dans les mines, l'industrie, la métallurgie, le bâtiment, les travaux publics, etc... La diversité des emplois qu'ils occupent, est presque aussi grande que celle de leurs régions ou villes d'origine.

Ce ne sont pas les meilleurs, et ils fournissent, presque toujours, les éléments les moins stables et les moins intéressants.

#### XIX. — LE SERVICE SOCIAL MAROCAIN AUPRES DES HOUILLERES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le service social marocain, dont l'institution a été exigée par la Résidence générale au moment du recrutement des ouvriers marocains, a été créé dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, le 1<sup>er</sup> octobre 1947 ; mais, comme plusieurs contrôleurs sociaux venaient du Maroc et accompagnaient les convois, le personnel de ce service ne fut au complet qu'au mois de décembre suivant. De plus, les grèves des mois de novembre et de décembre ayant beaucoup retardé sa mise en place, ce service n'a commencé à fonctionner, dans des conditions normales, que le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Il était rattaché au service social marocain de la direction des offices du Maroc en France (21, rue des Pyramides à Paris), et, à cette date, il comprenait un contrôleur social, ancien officier des affaires indigènes du Maroc, chef de service, détaché auprès de la direction à Douai, et 5 contrôleurs sociaux, détachés auprès des différents groupes (Valenciennes, Douai, Oignies, Courrières et Béthune).

Le contrôleur social du groupe de Douai, était, lui aussi, ancien officier des affaires indigènes ; celui du groupe de Courrières, ancien officier de goudron, et les trois autres, anciens sous-officiers de goudron. Ils avaient été recrutés par la Résidence Générale, et leurs traitements leur étaient versés, moitié par le Protectorat, moitié par les houillères.

En 1948, le nombre des ouvriers ayant augmenté, deux anciens sous-officiers de goudron furent recrutés comme contrôleurs sociaux, et affectés, l'un au groupe de Lens, qui recevait des ouvriers pour la première fois, l'autre au groupe de Valenciennes.

Petit à petit, le nombre des ouvriers diminua, par suite de l'expiration des contrats, et le nombre des contrôleurs fut réduit progressivement.

Puis, en avril 1950, tous les ouvriers du département du Pas-de-Calais ayant été mutés dans le département du Nord (groupe de Valenciennes), il ne resta plus que le contrôleur social de ce groupe ; et, au mois de juin 1950, le service social marocain des houillères fut supprimé.

A cette époque, il ne restait plus qu'un contrôleur social au groupe de Valenciennes, faisant partie, déjà depuis quelques mois, du personnel des mines.

Un peu plus tard, le groupe de Valenciennes créa, pour son propre compte, un service social nord-africain, chargé, non seulement des ouvriers marocains, mais également des ouvriers algériens, et recruta deux nouveaux contrôleurs (un ancien sous-officier de goudron, qui avait déjà été contrôleur social marocain dans le Pas-de-Calais en 1948-1949, et un ancien sous-officier de tirailleurs algériens).

Ce service social était donc constitué et en fonction quand les nouveaux ouvriers marocains, recrutés avec contrat, arrivèrent aux houillères, aux mois d'octobre-novembre 1951.

Par contre, il n'existait plus rien de semblable aux groupes de Douai et de Courrières, qui décidèrent, le groupe de Douai, de charger un de ses agents, ancien sous-officier de goudron, de s'occuper de ses ouvriers marocains, et le groupe de Courrières, de recruter un contrôleur social, ancien sous-officier de goudron, et ancien contrôleur social dans le Pas-de-Calais, en 1949-1950.

Ces différents contrôleurs sociaux sont indépendants les uns des autres, et il n'y a plus personne, depuis juin 1950, auprès de la direction du bassin à Douai.

La principale tâche de ce service social fut d'assurer l'acclimatation des ouvriers, dont beaucoup venaient en France pour la première fois.

Les contrôleurs sociaux étaient, et sont encore, chargés :

- d'assurer toutes les liaisons entre les ouvriers et les ingénieurs, les porions, les services médicaux, les caisses de secours minières, les P.T.T., les mairies, les commissariats de police, les préfectures, etc... ;

- de s'occuper de la délivrance des cartes d'identité de protégé français, des passeports et des visas ;

- de la préparation et de la mise en route des convois des ouvriers rentrant définitivement chez eux, ou allant en permission en fin de contrat, et qu'ils accompagnent jusqu'aux bateaux ;

- de se tenir en relations constantes avec les chefs de bureaux des affaires indigènes ou de contrôle civil des intéressés, pour transmettre et suivre toutes leurs réclamations ;

- de régler tous les différends qui peuvent surgir dans les camps ;

- de la rédaction des adresses et des mandats, des versements et des retraits à la caisse d'épargne, etc...

En un mot, leur rôle est de venir en aide aux ouvriers marocains toutes les fois qu'ils font appel à leurs services. Cette façon de procéder a fait ses preuves ; elle est à la base de l'adaptation des ouvriers au travail des mines et de leur acclimatation dans la région.

#### XX. — LE BUREAU DU MAROC DE LILLE

Au mois de mai 1950, la Résidence générale du Maroc, qui n'avait aucune représentation officielle dans la région du Nord, décida de créer à Lille, une annexe de la direction des offices du Maroc en France. Cette annexe (qui est située 116, rue de l'Hôpital-militaire, et qui porte le nom de « bureau

du Maroc ») a été ouverte officiellement le 1<sup>er</sup> septembre 1950.

Dirigé par l'ancien chef du service social marocain auprès des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, le « bureau du Maroc » est chargé de :

— fournir tous les renseignements commerciaux, économiques, financiers, touristiques, etc... qui peuvent lui être demandés sur le Maroc ;

— mettre en liaison les industriels, les commerçants, les importateurs et les exportateurs de la région avec ceux du Maroc, ou inversement ;

— renseigner sur les possibilités offertes par le Maroc aux candidats qui cherchent à s'y installer ;

— diffuser les appels d'offres et les avis d'adjudication de grands travaux, lancés par les différentes directions chérifiennes ;

— enfin, étudier et régler, en liaison avec les différentes administrations, les questions d'ordre général, intéressant tous les ouvriers marocains résidant dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, et s'occuper, plus particulièrement, des ouvriers n'ayant pas de contrôleur social à leur disposition, c'est-à-dire, pratiquement, tous les ouvriers non mineurs.

**XXI. — CONCLUSION**

En tenant compte des ouvriers marocains non connus du bureau du Maroc, et dont le nombre semble pouvoir être évalué à 150 ou 200 au maximum, on peut chiffrer à environ 1.800, les ouvriers marocains résidant dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La situation de ces ouvriers est excellente dans l'ensemble, et leur présence n'a posé, jusqu'à maintenant, aucun problème sérieux, puisque, pratiquement, tous travaillent, sont logés dans de bonnes conditions, ou, au moins, dans des conditions acceptables, et qu'ils ont, à leur entière disposition, un service social important qui leur permet de régler rapidement toutes leurs difficultés.

Cette situation permet d'envisager l'avenir avec optimisme pour cette catégorie d'ouvriers, car rien ne laisse prévoir actuellement qu'elle puisse évoluer dans un sens défavorable pour eux.

Novembre 1952.

François D'ACHON,

Chef du « Bureau du Maroc » de Lille.

ANNEXE I

**REPARTITION, PAR ORIGINE, DES 163 OUVRIERS MAROCAINS NON MINEURS, CONNUS DU « BUREAU DU MAROC » DE LILLE, AU 1<sup>er</sup> MAI 1952**

Lieux d'origine	Départements d'emploi		Lieux d'origine	Départements d'emploi	
	Nord	Pas-de-Calais		Nord	Pas-de-Calais
<b>RÉGION D'OUJDA :</b>			<b>RÉGION DE MARRAKECH :</b>		
Oujda .....	2	1	Marrakech .....	2	
Berkane .....	4		Imi-N'Tanout .....	2	
Martimprey-du-Kiss .....	24	12	Chichaoua .....	2	1
Taforalt .....	2		Chemaïa .....	1	
<b>RÉGION DE FÈS :</b>			Tamanar .....	1	
Boured .....	1		Aït-Ouirir .....	1	
Taher-Souk .....	1		El-Kelaa-des-Srahna .....	3	
Beni-Lent .....		1	Amizmiz .....	1	
Fès .....	3		Sidi-Rahal .....		1
Tissa .....	1		Benguérir .....		1
El-Kelaa-de-Sless .....		1	Mogador .....	3	1
Taounate .....		2	Skoura .....	2	
<b>RÉGION DE MEKNÈS :</b>			Tazenakht .....	1	
Meknès .....	2		<b>RÉGION D'AGADIR :</b>		
Erfoud .....	2		Inezgane .....	5	
Bou-Denib .....	1		Taroudant .....	5	1
Gourrama .....		1	Irehrm .....	1	
Ksar-es-Souk .....	1		Aït-Abdallah .....		1
<b>RÉGION DE RABAT :</b>			Tiznit .....	1	2
Rabat .....	1		Mirleff .....		2
Arbaoua .....	1		Tafraout .....	3	
Mechra-bel-Ksiri .....	1		Aït-Baha .....	2	
Petitjean .....	3		Tanalt .....	1	
Camp-Marchand .....	1		Anzi .....	1	1
<b>RÉGION DE CASABLANCA :</b>			Foum-el-Hassan .....		2
Casablanca .....	8	2	Bou-Izakarn .....		
Oued-Zem .....	1		Ifrane de l'Anti-Atlas .....		2
Berrechid .....	2	1	Goulimine .....	11	11
Seltat .....		1	<b>ZONE ESPAGNOLE :</b>		
Sidi-Bennour .....		1	(Riff) .....	1	
Mazagan .....	1				
Fquih-ben-Salah .....	1				

## ANNEXE II

REPARTITION, PAR BUREAUX D'AFFAIRES INDIGENES D'ORIGINE, DES OUVRIERS MAROCAINS,  
VENUS AUX HOUILLERES NATIONALES, AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL DE 18 MOIS,  
PENDANT LES ANNEES 1947, 1948 ET 1951

Lieux d'origine	Départements d'emploi						Totaux
	Nord			Pas-de-Calais			
	1947	1948	1951	1947	1948	1951	
<b>REGION D'AGADIR</b>							
Agadir .....			19			6	25
Inezgane .....	2	36	86	2	68	28	222
Imouzzer des Ida ou Tanant..				1	21		22
Taroudant .....	85	30	144	42	121	43	465
Tafingoult .....	22	29	123	10	55	3	242
Irherm .....	3		4	29	28		64
Argana .....	72	6	61	71		15	225
Aït Abdallah .....			4		1		5
Tiznit .....	191	58	68	90	12	83	502
Mirleft .....			35				35
Bou Izakarn .....	50	4	30	117	20	20	241
Ifrane .....			1		27	4	32
Aït Baha .....		3	35	1	11	4	54
Tanalt .....		2	4				6
Anzi .....			32	51	37	16	136
Tafraout .....	32		22			1	55
Goulimine .....	40	27	24		4	21	116
Tata .....	2					6	8
Oued Noun .....		13	14		11	4	42
Akka .....		5	2			3	10
Assa .....		1				1	2
Foum el Hassan .....		12				1	13
Tarhijit .....		3	32		1	7	43
<b>Totaux.....</b>	<b>499</b>	<b>229</b>	<b>740</b>	<b>414</b>	<b>417</b>	<b>266</b>	<b>2.565</b>
IFNI (zone espagnole) .....	2	11		3	1		17
<b>TERRITOIRE DU TAFILALET</b>							
Ksar-es-Souk .....	30			11	21		62
Rich .....		7		23			30
Talsint .....				8			8
Goulmina .....		24		32			56
Tinejdad .....		14		7			21
Erfoud .....	70				15		85
Rissani .....				28	9		37
Bou-Denib .....	21			38	2		61
<b>Totaux.....</b>	<b>121</b>	<b>45</b>		<b>147</b>	<b>47</b>		<b>360</b>
<b>TERRITOIRE DE OUARZAZATE</b>							
Ouarzazate .....				8			8
Skoura .....	5			24			29
Taliouine .....	1	1		30			32
Tazenakhte .....	1						1
Inerhir .....				22			22
El Kelaa des Mgouna .....				4			4
Zagora .....	8						8
Agdz .....	7						7
Tazarine .....				2			2
Tagounit .....	14						14
<b>Totaux.....</b>	<b>36</b>	<b>1</b>		<b>90</b>			<b>127</b>
<b>REGION DE MARRAKECH</b>							
Annexe de Tamarar .....		1					1
Mogador .....			1				1
Safi .....			1				1
<b>Totaux.....</b>		<b>1</b>	<b>2</b>				<b>3</b>
<b>REGION DE CASABLANCA</b>							
Seftat .....				1			1
<b>TERRITOIRE DU TADLA</b>							
Azizal .....				1			1
<b>ORIGINAIRES D'ALGERIE</b>							
Recruté à Tiznit .....	1						1
Recruté à Rich .....				1			1
<b>Totaux.....</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>			<b>7</b>
<b>TOTAUX GENERAUX.....</b>	<b>659</b>	<b>287</b>	<b>742</b>	<b>657</b>	<b>465</b>	<b>266</b>	<b>3.076</b>
		1.688			1.388		

## ANNEXE III

REPARTITION, PAR ARRONDISSEMENTS, AU 1<sup>er</sup> MAI 1952, DES OUVRIERS MAROCAINS  
DES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS CONNUS DU BUREAU DU MAROC

## I. — Département du Nord.

Arrondissement de Lille .....	56
» de Douai .....	398
» de Valenciennes .....	752
» de Cambrai .....	2
» de Dunkerque .....	3
» de Maubeuge .....	4

---

**Total : 1.215**

## II. — Département du Pas-de-Calais.

Arrondissement d'Arras .....	7
» de Béthune .....	402

---

**Total : 409****TOTAL GENERAL : 1.624**